



1^{er} avril 2021

(21-2711)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2014 SUR LE DROIT D'AUTEUR (RÉGLEMENTATION
DES ORGANISMES DÉLIVRANT DES LICENCES)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2014 sur le droit d'auteur (réglementation des organismes délivrant des licences)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1502_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/C/1
Brève description du texte juridique notifié Ce règlement soutient le cadre d'autoréglementation élaboré par la plupart des sociétés de perception. Il établit des normes minimales pour les codes de conduite et donne au Secrétaire d'État le pouvoir d'ordonner l'adoption de ces codes ou de combler toute lacune dans les codes existants.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	6 avril 2014
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	10 février 2021
Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/uksi/2014/898/note/made
Organisme ou autorité responsable	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.